



## Réversion pour conjoint britannique

-----  
Par Martin82

Bonjour,  
Je suis britannique veuve de mon mari français.j'ai une retraite britannique.  
Ai je droit à la réversion ?  
Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
C'est possible : votre défunt mari a travaillé en France ? secteur public ? privé ? Il a cotisé à quelle caisse de retraite ?

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N378]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N378[/url]

-----  
Par Martin82

Bonjour  
merci pour le lien  
Il a travaillé dans le privé et ouvrier agricole.  
Y a-t-il un délai pour demander la réversion ?

-----  
Par yapasdequoi

Faites la demande.  
Si vous n'avez pas reçu de réponse 4 mois après le dépôt de votre demande, cela signifie que votre demande est refusée.

-----  
Par Martin82

Merci, je fais le nécessaire.

-----  
Par Martin82

Bonjour,  
Mais Mon mari est décédé 1an1/2 après notre mariage. Est ce possible de solliciter la réversion ?  
Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Avez-vous testé le simulateur ?  
[url=https://services.info-retraite.fr/service/simulateur-de-droit-a-la-reversion/]https://services.info-retraite.fr/service/simulateur-de-droit-a-la-reversion/[/url]

-----  
Par Martin82

Non pas encore, j'attends de recevoir de la banque les relevés bancaires pour connaître les sources des revenus de retraite. Les enfants de mon défunt mari me les ont pas donnés.

-----  
Par yapasdequoi

La durée du mariage ne compte pas. Par contre s'il y a eu plusieurs mariages, les conjoints survivants se partagent la réversion au prorata.

-----  
Par ESP

Bonjour, bienvenue,

Pour bénéficier de la pension de réversion, il n'y a pas de durée minimale de mariage requise pour bénéficier de la pension de réversion dans le régime général de la Sécurité sociale, ce qui n'est pas le cas si le défunt était fonctionnaire.

De plus, certaines caisses de retraite complémentaire peuvent imposer des conditions spécifiques.

Quels sont les organismes concernés ?

-----  
Par Martin82

Merci,  
2 mariages, je suis le second.  
Les enfants de mon défunt mari ont pris tous les papiers, je ne connais pas les caisses de retraite.  
C'est la raison pour laquelle j'ai fait une demande auprès de la banque via le notaire.

-----  
Par yapasdequoi

!sauf erreur, il n'était pas fonctionnaire.  
A noter : la pension de réversion sera partagée avec l'autre conjoint, au prorata de la durée des mariages respectifs.

-----  
Par Martin82

Non, pas fonctionnaires

-----  
Par ESP

Un an et demi de mariage, ne vous attendez pas à quelque chose de conséquent.

-----  
Par Martin82

Oui, c'est sûr.  
Qui doit générer la demande auprès de la CRAM et des complémentaires ?

-----  
Par yapasdequoi

C'est à vous de formuler votre demande de réversion.